

Discours de Jean Rey sur les enseignements du Benelux pour la création d'un marché commun (12 mai 1956)

Légende: Le 12 mai 1956, Jean Rey, ministre belge des Affaires économiques prononce un discours au cours d'un déjeuner d'affaires de la Chambre de commerce néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg, dans lequel il souligne quels sont les enseignements que l'on peut tirer du Benelux pour la mise en place d'un futur marché commun européen.

Copyright: (c) Chambre de commerce néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_de_jean_rey_sur_les_enseignements_du_benelux_pour_la_creation_d_un_marche_commun_12_mai_1956-fr-30ab50ab-2aab-41e3-9622-47d20ff4cb20.html



Date de dernière mise à jour: 25/04/2017

LES ENSEIGNEMENTS DE BENELUX POUR LA CREATION D'UN MARCHÉ COMMUN

Discours prononcé par Monsieur J. Rey,

*Ministre des Affaires Economiques, au cours du déjeuner d'affaires
de la Chambre de Commerce Néerlandaise pour la Belgique et
le Luxembourg, le 12 mai 1956.*

Je voudrais commencer par remercier votre président de l'accueil vraiment trop gracieux qu'il me fait à cette tribune. C'est une tribune impressionnante que celle de la Chambre de Commerce Néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg. J'ai déjà été reçu ici il y a deux ans, Monsieur le Président. Vous avez eu la gracieuse pensée de m'y inviter, mais c'est la première fois, je pense, que j'ai l'honneur d'y prendre la parole, et je me réjouis de le faire devant un auditoire aussi impressionnant. Je me réjouis aussi de le faire sous la présidence d'un homme qui a donné tant de preuves de son dynamisme créateur personnel dans l'intérêt de l'économie de nos deux pays.

Messieurs, je me suis proposé de vous parler — brièvement bien entendu, je crois que c'est la règle à l'issue d'un déjeuner — de l'importance ou plutôt des enseignements de notre expérience de Benelux d'un peu plus de dix années pour la création du marché commun. Le marché commun est plus que jamais et sera plus que jamais dans les prochains mois à l'ordre du jour de nos problèmes internationaux et je voudrais en quelques mots en souligner l'importance. Je m'excuse de le faire devant ceux qui connaissent ce problème mieux que moi, notamment devant les chefs des délégations qui pendant de nombreux mois n'ont ménagé ni leurs journées ni leurs nuits pour aboutir à la rédaction de l'impressionnant document que nous connaissons. Vous savez que nos trois délégations nationales étaient présidées, la délégation néerlandaise par Monsieur le Professeur Verrijn Stuart, la délégation luxembourgeoise par Monsieur l'Ambassadeur Schaus, ici présent, et la délégation belge par le secrétaire général de mon département, le baron Snoy et

d'Oppuers. Tous les jours, j'ai été le témoin du labeur abondant qui a été accompli par les uns et par les autres, et je crois vraiment, lorsqu'on prend connaissance de ce document maintenant public, que l'on peut dire que les trois délégations de Benelux ont été à la pointe de l'effort qui a été entrepris il y a quelques mois à l'initiative de nos trois ministres, Monsieur Beyen, Monsieur Bech et Monsieur Spaak.

Messieurs, l'importance de la bataille pour le marché commun doit être souligné au moment où nous l'abordons. Je crois qu'on se tromperait tout à fait si l'on considérait la relance européenne — et je crois que le mot de relance est détestable — simplement comme étant une espèce de manière de recommencer ce qui a échoué dans d'autres secteurs et comme une tentative, après l'échec de la communauté politique et l'échec de la communauté militaire, de faire tout de même une communauté économique. Si l'on se représentait le problème sous cet aspect, je crois qu'on aurait passé à côté de l'essentiel. Je crois que les auteurs des documents que nous avons maintenant sous les yeux, ont eu raison de dire que c'est un problème absolument fondamental en lui-même pour l'avenir de l'Europe occidentale et ils nous ont mis en lumière l'état sinon de décadence, tout au moins d'infériorité relative dans laquelle l'Europe est actuellement tombée, dans la première page même de leur rapport, en nous montrant comment nos différents pays occidentaux ont été les premiers pays industriels du monde, comment en réalité il y a cinquante ans, il y a un demi-siècle à peine, on n'aurait pas conçu que l'on pût faire soit au delà des océans soit vers l'est de l'Europe des choses que nous n'aurions pas été capables d'abord

d'inventer et de faire nous-mêmes. Nous étions en ce temps-là vraiment les princes et les seigneurs de la civilisation occidentale. Il est très clair que ce n'est plus vrai et en tête de ce rapport, à la première page, on nous donne cet exemple qui m'a paru vraiment frappant. On nous dit : „Dans l'état présent de son organisation économique, l'Europe ne saurait prolonger ces progrès et soutenir par ses propres forces ce rythme d'expansion. Trois exemples feront concrètement apparaître ce que signifie, face aux possibilités du monde moderne, le cloisonnement européen des marchés. Il n'y a pas une entreprise automobile en Europe qui soit assez grande pour utiliser de manière économique les plus puissantes machines américaines. Aucun des pays du continent n'est capable sans apports extérieurs de construire de grands avions de transport. Dans le domaine de la science atomique les connaissances acquises à grands frais dans plusieurs des pays d'Europe ne représentent qu'une faible fraction de celles que les Etats-Unis mettent maintenant librement à la disposition de leur industrie et des autres pays. Et il faudrait des années pour produire quelques milliers de kilos de cet uranium enrichi dont l'Amérique vient d'annoncer qu'elle pouvait mettre à la disposition de son industrie et du reste du monde un surplus de 40 tonnes. Aucun de nos pays n'est à l'échelle des efforts immenses de recherches et des investissements fondamentaux qui donneront le départ à cette révolution technique que promet l'ère atomique.”

Voilà la première page de ce document et quand on y réfléchit un instant, on se demande si vraiment nous avons accepté cette régression incroyable de

ces pays qui ont été le berceau de la civilisation occidentale, si nous sommes résignés à disparaître de la scène du monde comme l'Empire romain ou comme la Grèce, si nous sommes au milieu de ce XX^e siècle dès à présent amenés à considérer que sans doute nous existons encore mais d'une vie secondaire, d'une vie dépendante et que nous ne serons plus à la tête de la puissance d'ingéniosité et de création du monde dans lequel nous vivons.

Je crois que c'est là le vrai problème qui est posé aux Européens d'aujourd'hui. C'est pour cela que des efforts sont entrepris en vue de rompre cet ensemble de barrières qui sont la principale cause de cet état apparent de décadence. Je crois qu'il est vrai de dire que 150 millions d'Européens occidentaux avec leurs universités, avec leurs industries, avec leurs ingénieurs, avec leurs moyens techniques et leurs moyens financiers, doivent être capables de faire aussi bien que ce que font 150 millions d'êtres humains au delà des océans ou dans une autre région de notre continent. Je crois que c'est cela le problème, mais dès lors, vous vous rendez compte que la bataille dans laquelle nous entrons, est une bataille dont l'importance dépasse de loin celle que nous avons connue précédemment. Et il faut considérer son succès ou son échec comme ayant une signification absolument décisive pour l'orientation de notre continent. Le succès de la bataille pour le marché commun serait une magnifique aventure. Son échec serait, je crois, souligné par les historiens de l'avenir comme étant la date à laquelle l'Europe occidentale a abdiqué définitivement le rôle qu'elle avait joué d'une façon si brillante depuis un siècle et demi.

Alors, à ce moment-là je me suis posé la question de savoir — et, je dois supposer, d'autant plus librement, que je n'ai pas été mêlé personnellement à ces négociations : je ne les ai ni dirigées ni vécues et par conséquent je les juge par l'extérieur comme vous autres — en quelle mesure l'expérience économique que nous avons poursuivie dans le cadre de Benelux pouvait nous

donner quelques enseignements pour le marché commun que nous tâchons de construire maintenant sur un plan plus vaste.

Nos négociateurs avaient sous les yeux, car les uns et les autres avaient vécu intimement dans ses rouages, trois exemples d'organisation économique. La première, c'est Benelux, la seconde, c'est la C.E.C.A. et la troisième, c'est l'O.E.C.E. Chacune avec leur aire différente, en quantité trois pays, six pays, seize pays, d'autre part avec des techniques et des objets tout à fait différents. On sent très bien que l'expérience des unes et des autres a marqué très fort et d'une façon, je crois, très utile le document dont les gouvernements ont actuellement à délibérer. Et alors, quel a été l'apport de Benelux, quels sont les enseignements que nos expériences de Benelux peuvent donner pour la construction de ce marché commun ?

Je résume d'abord très brièvement où nous en sommes au point de vue de Benelux. Bien entendu, ce sujet est vastement connu de tous les membres de cet auditoire. Je me contente donc de le résumer en quelques mots. Je dis d'abord que Benelux marche très bien. Cela me paraît évident. Dans l'état actuel des choses, qui pourrait dire le contraire ? Je ne crois pas qu'on se plaigne aux Pays-Bas, Monsieur le Président, Monsieur l'Ambassadeur, du fonctionnement de Benelux. En Belgique, il y a deux ou trois ans, les murs de nos cités ou de certaines usines arrêtées étaient hérissés de calicots vengeurs. Nous recevions des papiers violents. On nous disait que Benelux était la mort de la Belgique. Ces papiers ont fondu comme une cire au souffle d'un brasier. Il n'en reste plus rien du tout et si je reçois encore bien entendu, à mon quatorzième étage, quelques plaintes de tel ou tel secteur, on peut néanmoins dire que dans l'ensemble Benelux a cause gagnée dans l'opinion belge comme dans l'opinion de nos trois pays.

D'autre part, les problèmes en suspens ont passablement progressé. Pour ne prendre que ceux que j'ai plus personnellement connus, c'est-à-dire depuis

les deux dernières années — et ce n'est pas pour médire, faut-il le dire, ou méconnaître l'importance de tout ce qui a été fait de 1944 à 1954 et qui a été fondamental —, je remarque que depuis deux ans, on a réglé le problème de la circulation des capitaux, qu'on a réglé le principe d'une politique commerciale commune qui commence déjà à faire sentir ses premiers effets. On a mis sur pieds, non sans peine, un protocole ou plutôt un régime de libération de nos protections agricoles, qui a été mis en vigueur le 3 mai de l'année passée et qui commence à faire sentir ses conséquences. Il doit durer au total sept années comme vous savez. On vient de signer le document relatif à la libre circulation de la main-d'œuvre. Et encore on vient d'approuver, dans la dernière séance du Conseil des ministres, le protocole des adjudications dans le cadre de nos trois pays. Et enfin, on vient de jeter les bases du Conseil institutionnel, du Conseil interparlementaire.

Tout cela n'est pas mal. Cela prouve donc qu'on avance, qu'un certain nombre de problèmes qui paraissaient difficiles ont été résolus, mais il y en a qui ne l'ont pas été et quand on fait un bilan, il est bon de dire très froidement ce qui n'a pas été fait et qui n'est pas encore en voie d'être fait. Je remarque que dans le domaine de l'harmonisation des conditions sociales, l'harmonisation des salaires, nous ne sommes à peu près nulle part. Sans doute, de part et d'autre, nous avons fait un effort qui a été méritoire. Il a été difficile aux Pays-Bas, il a été difficile chez nous et malgré de récents événements, je crois que le résultat de cet effort reste encore tout de même bénéficiaire. Nous avons fait des efforts pour rapprocher le niveau de nos salaires dans les différents pays et je crois que depuis deux ans, on peut tout de même constater qu'un rapprochement s'est fait. Mais ce que je remarque, c'est que la technique n'a fait à cet égard aucun progrès. Chacun des pays a continué à régler ses problèmes de salaires complètement indifféremment de ce qu'était une conception d'ensemble. Cela m'a paru très frap-

pant dans les négociations auxquelles j'ai participé quant à la réduction de la durée du travail en Belgique. Jamais les organisations syndicales belges n'ont consenti à concevoir que le problème de la fixation des salaires en Belgique ou que le régime des conditions de travail en Belgique ne devaient plus être pensés uniquement dans le cadre national, mais devaient être pensés dans le cadre international de Benelux. Dans le même ordre d'idées, en ce qui concerne le charbon et l'acier, jamais nos organisations syndicales belges n'ont accepté que ces problèmes soient traités non pas seulement à Bruxelles, mais également à Luxembourg et je le déplorais encore, il y a une huitaine de jours, en prenant la parole à l'Assemblée commune de Strasbourg. Je disais qu'il me paraissait bien déraisonnable que les conditions de travail en matière de charbon et d'acier soient fixées d'une façon tout à fait libre par les gouvernements en négociation ou en bataille avec leurs organisations syndicales, alors qu'elles ont un rapport si profondément direct — et cela est surtout vrai en matière de charbon — avec le niveau des prix, c'est-à-dire avec des problèmes dans lesquels nous sommes tenus à une certaine harmonisation et où nous avons même abandonné certains de nos pouvoirs à une autorité supra-nationale. Il paraît donc clair que dans ce domaine très important nous n'avons pas fait les progrès nécessaires jusqu'à présent.

Je dirai la même chose en ce qui concerne l'harmonisation générale de nos politiques économique et notamment de nos politiques fiscales. Il est très clair que quand on a fondé Benelux, on a estimé qu'il y avait des mesures à prendre. On a parlé de l'unification des droits d'accises et j'en parle d'autant plus librement que je crois que c'est mon gouvernement plutôt que celui des autres partenaires qui est un peu responsable de ce que les choses n'aient pas encore beaucoup progressé.

On a parlé de l'harmonisation de la taxe de transmission, de l'„omzetbelasting". J'ai l'impression que cela est resté à l'état de vœux pieux, de souhaits de nos délégations dans les réunions qu'elles ont ensemble, mais si l'on veut faire le bilan de ce qui a été fait au point de vue du rapprochement, je crois vraiment que ce bilan est excessivement maigre. Voilà une espèce de tableau qui n'est pas pessimiste, mais qui est, je crois, honnête, de ce



J. REY.

que sont les succès de Benelux et de ce que sont les stagnations de Benelux dans l'œuvre avec laquelle nous sommes confrontés.

Eh bien, quels enseignements vais-je en tirer pour notre bataille en faveur du marché commun ? Je vais en tirer trois.

Premier enseignement : il me paraît tout à fait clair, après l'expérience de Benelux, que la disparité des salaires n'est pas du tout un obstacle absolu à l'Union économique. Nous n'avons pas

réussi en matière de salaires à faire autre chose qu'un certain rapprochement et cela n'a pas empêché tout de même Benelux de prospérer. Cela n'a pas empêché nos échanges d'augmenter dans la proportion que vous savez d'une façon tout à fait remarquable entre nos deux pays. Et malgré les protestations de certains secteurs, il ne m'apparaît pas que les disparités de salaires, les disparités dans les conditions mêmes de fixation des salaires, des régimes du travail et des régimes de vacances aient été en soi un obstacle absolu à une intégration économique ou à une union économique plus poussée. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu beaucoup de difficultés, cela ne veut pas dire que dans le marché commun des six pays nous n'aurons pas beaucoup de difficultés. Nous les aurons, mais poser comme condition préalable absolue au départ qu'un certain nombre de problèmes devraient être résolus d'abord, je crois que les négociateurs ont bien fait de ne pas prendre cette position et je crois que nous devons nous mettre clairement dans l'esprit après l'expérience de Benelux que des différences mêmes profondes n'empêchent pas un profond rapprochement économique. C'est la première leçon que je tire des expériences que nous avons vécues.

La seconde : je crois qu'il est honnête de dire que lorsqu'on inscrit dans les traités des clauses de sauvegarde, celles-ci ne sont pas une simple mesure ou une simple clause de style. Elles sont quelque chose d'effectif et qui fonctionne bien. Certainement, nous ne pouvons pas dire que ces freins n'aient pas fonctionné. Nous avons instauré en 1947, avant même la libération des frontières, le frein agricole que constituent les protocoles provisoires de 1947. Ce provisoire a duré huit ans, puisque ce n'est qu'en 1955 qu'on a commencé à démobiliser le protocole agricole. En outre, on a prévu un délai de sept années

pour cette libération progressive. Cela fera au total quinze ans. Ce n'est pas si mal. Je crois que l'expérience au point de vue agricole a prouvé que vraiment les freins établis avaient fonctionné à la perfection.

Au point de vue industriel, nous n'avions pas pris les mêmes précautions à l'origine. Il a fallu les prendre en cours de route. C'est le gouvernement précédent qui les a prises. Il a trouvé le concours et la bonne volonté du gouvernement néerlandais et avec l'aide du gouvernement luxembourgeois, nous avons mis sur pieds les protocoles de La Haye du 24 juillet 1953 qui ont déterminé les secteurs sensibles et mis un frein à certaines importations hollandaises dans les secteurs où il semblait bien que la Belgique ne fût pas encore pleinement en mesure de supporter cette concurrence sans réserve. Ces protocoles aussi ont très bien fonctionné. Ils ont certainement donné quelques soucis à mon distingué collègue, Monsieur Zijlstra, ministre des Affaires Economiques. Nous avons dû plus d'une fois négocier. J'ai dû lui demander quelque chose, il m'a demandé quelque chose, il est venu me voir à Bruxelles, j'ai été le voir à La Haye. Nous nous sommes rencontrés à Luxembourg, mais nous avons négocié, je dois le dire, sans trop de peine les points sur lesquels nous avons des difficultés et où l'on était particulièrement sensible d'un côté ou de l'autre. Dans l'ensemble, je crois qu'on peut dire que les protocoles de La Haye ont bien fonctionné. Je reconnais volontiers que la conjoncture y a ajouté quelque chose. Les gouvernements n'ont pas toujours de mauvaises aventures à rencontrer dans la vie. Parfois ils en ont de bonnes aussi. Mais enfin je crois qu'il est vrai de dire que les clauses de sauvegarde de notre union Benelux ont été pleinement utiles, qu'elles ont réussi dans toute la mesure où nous pouvions y compter et qu'en conséquence, lorsque dans le futur marché commun étalé non pas sur sept années de période transitoire, mais bien sur douze ans, nos négociateurs ont instauré là aussi un certain nombre de clauses de sauvegarde, je

crois qu'on peut s'engager avec confiance dans ce processus que nous avons vu fonctionner, que nous pouvons avoir en conséquence l'assurance que les clauses qui ont été prévues suffiront. Je ne suis pas sûr que ce soit entre nous autres, Luxembourgeois, Hollandais et Belges, que nous aurons le plus de difficultés à cet égard. C'est probablement avec d'autres. Nous devons les convaincre, mais peut-être, précisément serons-nous mieux placés que d'autres, nous autres Belges, après l'expérience que nous avons faite, pour tâcher de convaincre certains de nos partenaires, et pour ne pas parler en énigme, pourquoi ne pas citer les Français. Nous devons tâcher de convaincre nos amis de France que les expériences que nous avons faites, doivent leur donner confiance, que dans une organisation multilatérale, lorsque l'on prévoit un certain nombre de sauvegardes, elles fonctionnent convenablement pour les périodes de transition qui sont toujours difficiles. Je crois que c'est un second enseignement que nous devons tirer de ce que nous avons réussi dans le domaine de Benelux.

Et maintenant, le troisième et dernier enseignement que je voudrais dégager et que je tire de là où nous avons échoué. Il m'apparaît tout à fait clair, et j'ai l'impression qu'il est apparu clairement aux négociateurs, que si l'on veut faire une politique commerciale commune et si l'on veut faire une intégration économique, il faut une autorité supra-nationale. Mesdames et Messieurs, nous n'avons pas d'autorité supra-nationale Benelux et j'en parle d'autant plus librement ici que je me suis exprimé à La Haye même, il y a un peu plus d'un an et demi, lorsque dans la grande et prestigieuse salle des Etats Généraux, nous avons fêté là-bas le dixième anniversaire de Benelux. Et à cette occasion, j'ai exprimé l'opinion que Benelux avait manqué d'une autorité supra-nationale et que si nous avions eu celle-ci, nous aurions fait des progrès beaucoup plus rapides. Ce n'est pas que je n'ai pas vu fonctionner et fort bien les organismes de Benelux. J'ai siégé sans arrêt depuis

deux ans à toutes les séances du Conseil des ministres qui se réunit ici à Bruxelles au 170 de la rue de la Loi, en principe tous les mois, en fait, disons toutes les six semaines ou tous les deux mois. Nous rencontrons à ces séances nos collègues des deux autres pays et nous nous efforçons d'harmoniser nos problèmes. Nous avons fait beaucoup de progrès, je viens de vous l'indiquer. Vous savez tout ce que nous avons fait sur le chemin qui nous sépare encore. Mais j'envisage ici les problèmes fondamentaux, ceux où nous sommes quelque peu contraints les uns et les autres par les impératifs immédiats, ou de la conjoncture ou de l'économie ou des finances, ceux où nous voyons un ministre des Finances lever les bras au ciel et dire : „Comment voulez-vous que je fasse cela, je n'ai pas d'argent ? Comment voulez-vous que je prenne telle mesure, elle est beaucoup trop lourde ? Comment voulez-vous que j'aménage la taxe de transmission, vraiment ce n'est pas possible ?” Ou bien : „Comment voulez-vous que nous établissions des impôts directs en Belgique aussi lourds qu'en Hollande, les Belges ne seraient pas disposés à y consentir ?” Tout cela est parfaitement vrai, ces difficultés sont réelles, nous aurions grand tort de les minimiser. Mais ce qui me frappe, c'est qu'étant donné que nous n'avons pas d'autorité supra-nationale pour nous y aider, nous ne les avons pas résolues et nous sommes encore maintenant après dix ans devant les mêmes problèmes et pour ces problèmes-là, nous n'avons pas avancé.

Eh bien alors, c'est ici le moment de se tourner vers une autre intégration que nos négociateurs avaient sous les yeux et qui est l'intégration de la Communauté Européenne Charbon-Acier. Là il y a une autorité supra-nationale, il y a la Haute Autorité de Luxembourg. Il est probable que la vraie leçon de Luxembourg est de nous avoir montré qu'il faut mettre au travail ensemble les gouvernements d'une part et une autorité supra-nationale d'autre part. Voilà deux ans que je siége au Conseil des ministres de la C.E.C.A. et je suis tout à fait convaincu que si la Haute

Autorité avait été seule sans les gouvernements, elle n'aurait pu réaliser la moitié de ce qu'elle a fait jusqu'à présent. Il n'aurait pas suffi que le traité lui en donnât le pouvoir. Les pouvoirs d'un organisme même supra-national nécessitent tout de même, dans l'état actuel des choses, la bonne volonté et le concours des gouvernements. Mais l'inverse est tout aussi vrai. Si les gouvernements n'avaient pas eu la Haute Autorité, beaucoup des problèmes que nous avons résolus seraient encore maintenant en friche.

Je prends un exemple. Les tarifs directs internationaux : nous avons résolu le problème de ces ruptures de charges à nos différentes frontières et nous avons maintenant des tarifs ferroviaires directs, mais cela a été très difficile d'harmoniser ces problèmes, parce que nos différentes sociétés de chemins de fer en voyaient immédiatement comme première répercussion les charges et se demandaient : „Comment allons-nous compenser tout cela ?" On se disait : „On va avantager ceux-ci, on va désavantager ceux-là". Et au premier abord les intéressés n'étaient pas fort disposés à consentir les sacrifices nécessaires. Il a fallu toute la patience de la Haute Autorité, il a fallu tous les comités de travail qu'elle a mis en route, et le travail des experts qu'elle a réunis. D'après le traité, elle n'avait pas seule qualité pour résoudre ce problème, car celui-ci restait, d'après les art. 70 et 71 du traité, de la compétence des gouvernements. Elle ne pouvait donc pas seule résoudre le problème. Il lui fallait le concours des gouvernements. Eh bien, elle y a mis toute la patience nécessaire, toute l'obstination nécessaire et c'est de ce contact entre cette autorité, qui pense internationalement, et les gouvernements, qui pensent à leurs difficultés propres et intérieures, c'est de ce contact, de cette négociation, de cette confrontation que sont nées les solutions. Eh bien, je crois que c'est la grande leçon de Luxembourg. Elle me paraît avoir été très clairement tirée par nos négociateurs et ce n'est pas par hasard qu'ils ont prévu en conséquence, dans les organisations nouvel-

les du marché commun, une commission européenne sans doute, mais aussi un Conseil des ministres et ils ont donné de grands pouvoirs, et avec raison, à ce Conseil des ministres afin que les gouvernements aient moins d'hésitation à entrer dans ce nouveau mécanisme.

Je crois qu'un des enseignements de Benelux, c'est de nous avoir montré que si l'on veut faire une politique économique commune, il faut qu'il y ait des gens indépendants qui n'aient pas d'autre tâche que d'y penser, qui n'aient pas d'autre responsabilité que de concevoir des solutions et de proposer eux-mêmes les transactions nécessaires qu'il est toujours si difficile de dégager simplement d'une négociation entre états souverains.

J'ai dit cela à La Haye, il y a un an et demi. Ce discours a soulevé de la part des auditeurs un médiocre enthousiasme. Je pense qu'il a été accueilli par des applaudissements polis sans plus. Quinze jours après, aux Etats Généraux, Monsieur l'Ambassadeur, toute une discussion s'est instaurée sur ce problème et vos concitoyens, quel que soit le parti auquel ils appartiennent, ont manifesté une très vive répugnance à l'idée d'instaurer une autorité supra-nationale dans le cadre de Benelux. Du Luxembourg nous sont venues des opinions tout aussi négatives. Les Grands-Ducaux se sont demandés s'ils allaient se trouver devant une organisation pouvant leur imposer quoi que ce soit et en conséquence porter atteinte à leur indépendance, dont avec beaucoup de raison et beaucoup de fierté ils sont toujours jaloux. Je crois que les événements sont en train tout doucement de montrer que tout de même ce qui n'a pas été accepté dans le cadre de Benelux s'impose par soi-même dans un cadre plus vaste et je suis tout à fait convaincu que dans la négociation qui va commencer dans les mois qui vont venir, un des problèmes sur lequel se centreront les négociations, sera le problème institutionnel, la nécessité de créer un organisme européen ayant des véritables pouvoirs et de définir ceux-ci. J'ajoute même qu'il me paraît beaucoup moins impor-

tant maintenant que nous cherchons à constituer un organe supra-national Benelux, il deviendra même dans ma pensée complètement inutile si nous réussissons la bataille pour le marché commun. La commission européenne sera là à notre disposition, elle nous aidera elle-même à résoudre nos problèmes Benelux si tant est, ce que je crois, que nous soyons désireux de les régler plus vite que dans la période de douze années que prendra l'intégration économique européenne générale. Ce qui fait que les paroles que je prononce ici n'ont nullement pour but de vous engager à reconsidérer maintenant le problème de l'autorité supra-nationale Benelux, mais très certainement je vous en parlerai de nouveau si dans 12 mois nous devons constater que par malheur les efforts dans lesquels nous fondons des espoirs maintenant n'avaient pas encore abouti à des conclusions positives.

Mesdames, Messieurs, voilà les quelques conséquences et les quelques enseignements — il y en aurait sans doute bien d'autres —, que je voulais tirer de Benelux. Monsieur Sermon, le très distingué conseiller de la Brufina, m'a communiqué une étude qui va être publiée dans laquelle il étudiait les mêmes problèmes et dans laquelle, par un cheminement de pensées un peu différent, il aboutissait à la même conclusion, savoir que l'expérience de Benelux doit encourager tous ceux qui ont des craintes quant à la création d'un marché commun, et aboutissant à la conclusion que les intérêts nationaux qui existent et que personne ne songe à nier peuvent parfaitement être bien sauvegardés dans l'organisation d'un marché plus vaste.

J'arrive au terme de cette allocution. Vous l'avez vu, elle n'est pas longue mais je vous ai dit l'essentiel de ce que j'avais à vous dire et je voudrais maintenant terminer en faisant la réflexion que voici. Je ne crois pas que les difficultés en cette matière soient dans les faits, je ne crois pas que les difficultés soient dans les intérêts, dans les disparités ou de salaires, ou de situations économiques, ou de concurrence industrielle de nos six pays. Je suis profon-

dément convaincu que les difficultés sont dans les esprits et qu'elles ne sont nulle part ailleurs que dans les esprits. C'est parce que les esprits ne sont pas encore mûrs — et notre tâche est de les faire mûrir —, c'est parce que les esprits ne sont pas encore mûrs à concevoir l'Europe dans ce cadre de six pays, que nous avons encore tant de difficultés à résoudre. Monsieur Beyen, le Ministre des Affaires Etrangères, qui est un des initiateurs de cet effort, le disait à Paris — et Paris était peut-être un endroit bien choisi — dans une conférence qu'il faisait le 21 février et dont il a bien voulu m'envoyer le texte. Je lis ceci dans sa conclusion : „L'avenir des pays de l'Europe est marqué par une réalité assez nouvelle : ces pays ont un sort commun. Ce sort commun demande une politique commune. Dans nos efforts vers cette politique, chacun de nous doit réprimer sa tendance à voir avant tout son village — et Dieu sait, Mesdames, Messieurs, si la France est un beau village — tout en respectant la diversité qui fait que nous sommes des Européens.”

La vraie difficulté est là, elle est dans le fait que nous tous, je parle de tous les hommes qui sont actuellement au pouvoir, ou bien au gouvernement, ou dans les affaires, dans l'industrie, dans les finances, nous avons tous été élevés dans l'optique nationale. Nous avons tous fait notre apprentissage universitaire ou économique ou politique dans l'entre-deux guerres et nous avons grandi dans cette optique qui était encore la nôtre à cette époque et nous voyons chacun, les uns et les autres, notre pays d'abord. Or, cependant, lorsqu'il s'agit non plus de pays mais de régions à l'intérieur de nos pays, nous acceptons que notre optique soit différente. Tout le monde sait qu'entre les Anversois et les Liégeois il y a parfois des différences d'opinion. Lorsque j'ai grandi à l'Université de Liège, au lendemain de la guerre de 1914-1918, les rapports entre Liégeois et Anversois étaient très mauvais. Eh bien, même en ce temps-là ni un Anversois ni un Liégeois n'aurait contesté le fait que naturellement l'arbitre de ces différen-

ces d'intérêts c'était l'organisation belge, c'était le gouvernement belge, c'était le parlement belge, c'étaient nos institutions. Nous n'étions pas juges nous-mêmes des solutions définitives qui devaient prévaloir et nous acceptions tous cela, mais nous n'avons jamais été élevés dans cette idée que ce serait en dehors de nos frontières qu'il faudrait peut-être trouver l'arbitre qui doit régler les différences d'intérêts entre des Allemands et des Français ou entre des Luxembourgeois, des Hollandais et des Belges. Eh bien, c'est vraiment cela l'optique nouvelle dans laquelle nous devons nous placer. Ce sera très certainement celle de la nouvelle génération, celle qui grandit maintenant, celle de nos enfants qui sont à l'université, qui dans dix ou dans quinze ans seront aux affaires à leur tour et vraiment je crois que pour eux ce problème psychologique sera infiniment plus facile. Nos enfants ont voyagé plus que nous, ils sont allés aux Etats-Unis, ils ont voyagé un peu partout en Europe. Le tourisme des jeunes a fait des progrès gigantesques depuis 25 ans et il me paraît clair que leur optique est beaucoup moins nationaliste ou nationale que n'est celle de notre génération. Mais pour nous la difficulté est là, elle est vivante, nous le voyons dans les conversations, dans les négociations, nous avons grandi dans une optique différente.

Eh bien, ma conclusion, voyez-vous, c'est que nous n'avons pas le temps d'attendre la génération prochaine, nous n'avons pas le temps d'attendre quinze ans, en disant : „Nous autres, nous resterons tranquillement dans notre repli national et nous compterons sur nos enfants pour avoir une optique différente.” Moi, je crois que nous sommes placés devant un problème vraiment très urgent. Nous devons le résoudre, nous devons le résoudre dans les prochains mois ou dans les prochaines années, et puisque nous sommes en 1956, je ne crois pas que nous puissions dépasser 1960 pour avoir résolu ces problèmes, si nous ne voulons pas être complètement dépassés et je crois que c'est vraiment notre responsabi-

lité, la responsabilité de notre génération maintenant.

Je me souviens, et je suppose que vous avez été comme moi, que j'ai été toujours très sévère pour les gens qui nous ont précédés. Je me souviens qu'à l'université nous étions pleins de sévérité pour les hommes qui avaient conduit la politique européenne entre 1900 et 1914 et qui nous avaient menés à ce gigantesque casse-pipes qui fut celui de la première guerre mondiale. Nous ne considérons vraiment pas que les hommes d'Etat de l'Europe occidentale s'étaient surpassés d'ingéniosité dans ces circonstances. Nous avons été tout aussi sévères lorsque la guerre de 1939 a éclaté pour les hommes qui étaient au pouvoir de 1919 à 1939 et nous avons dit : „Mais enfin, ils nous ont mené à une seconde guerre. Est-ce que vraiment il n'y avait pas moyen de faire les choses plus ingénieusement, est-ce qu'il n'y avait pas moyen de prendre plus tôt certaines précautions, peut-être de nous unir davantage ? Avons-nous suffisamment compris l'intérêt énorme des efforts de Messieurs Briand et Stresemann ? Est-ce que nous leur avons donné un appui suffisant ? N'avons-nous pas notre part de responsabilité dans ce gigantesque échec de la politique de l'entre-deux-guerres ?” Mesdames, Messieurs, tout cela c'est simplement de l'optique, nous sommes maintenant à pied d'œuvre. Nous serons dans peu d'années jugés avec autant de sévérité — et ce sera juste — pas nos enfants que nous élevons maintenant, si dans quelques années nous les faisons entrer dans un monde qui serait resté encore aussi cloisonné, qui serait encore pareillement en décadence et où, en présence d'une Amérique tous les jours plus productiviste et plus puissante, en face d'un monde soviétique qui est de jour en jour plus dynamique et plus assuré, nous n'aurions pas réussi à gagner la bataille de l'Europe.

Je crois que c'est cette bataille que nous devons engager avec le maximum des énergies dont nous sommes capables. Je pense qu'il faut l'engager avec confiance et avec espoir.